



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°9

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

DECEMBRE 2023

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	2 030 000 €HT	Initial
	2 103 992, 09 €HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 €HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8

Article 5 – Objet de l'avenant n°9

Le présent avenant n°9 a pour objet de régulariser le marché, suite à la nécessité de réaliser des surépaisseurs des voiles (PR2 et PR3) et la dalle sur l'escalier à 2,80m, suite à réception des DDC du lot Charpente.

Le montant proposé par le titulaire pour la régularisation :

6 533,46 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°9

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	6 533, 46	1 306, 69	7 840,15
Moins-values	0,00	0,00	0,00

Montant de l'avenant n°9	+ 6 533,46	1 306,69	+ 7 840,15
Evolution du montant du marché	+0,32 %		
Variation cumulée du marché	+ 8,92 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°9

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°8	2 204 545,84	440 909,16	2 645 455
Montant de l'avenant n°9	6 533,46	1 306,69	7 840,15

Nouveau montant du marché	2 211 079,30	442 215,86	2 653 295,16
---------------------------	--------------	------------	--------------

Article 8 – Base légale de l’avenant n°9

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-3 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l’avenant n°9

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : devis 14 du 22/11/2022 de l’entreprise et FTM 02-08 du maître d’œuvre.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A, le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d’ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l’entreprise titulaire le